



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

**Déclaration présentée par Armenian International Women's Association, Associated Country Women of the World, Days for Girls International, Federation of American Women's Clubs Overseas, Graduate Women International, Institute for International Women's Rights - Manitoba Inc., International Alliance of Women, International Council of Women/Conseil International des Femmes, International Federation for Home Economics, International Federation of Business and Professional Women, International Longevity Center Global Alliance, Ltd., Make Mothers Matter – MMM, National Alliance of Women's Organizations, National Council of Women of the United States Inc., Pacific Women's Watch (New Zealand), Servas International, Society for the Psychological Study of Social Issues, Solar Cookers International, Widows Rights International, Widows for Peace through Democracy, Women for Water Partnership, World Federation for Mental Health, Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Introduction

Pour faire de l'autonomisation des femmes rurales de tous âges et des filles une réalité au moyen du développement durable, il faut plus qu'un engagement superficiel en faveur des objectifs du développement durable. Au contraire, il faut une action concertée dans tous les pays et toutes les communautés. Pour aborder l'égalité des femmes et des hommes de manière transversale, il faut que la problématique hommes-femmes soit prise en compte à tous les stades de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et de la responsabilisation dans ce domaine. Les femmes et les filles rurales sont des contributrices, des exécutantes et des bénéficiaires essentielles du développement durable. Leur autonomisation est essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans l'introduction de la déclaration écrite de Soroptimist International à l'intention de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, nous avons déclaré que nous étions véritablement au seuil d'un changement de paradigme mondial visant à autonomiser les femmes rurales. Toutefois, cette réunion n'a débouché sur aucun accord. Les problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural restent à être abordés dans le Programme 2030. C'est une réalité particulièrement brutale pour les veuves âgées.

Les connaissances traditionnelles des femmes rurales, en particulier celles des femmes autochtones en matière de gestion de l'environnement, doivent être mises à profit. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement agricole et la réalisation de la sécurité alimentaire, afin d'assurer la santé et le bien-être des familles et des communautés. Nous ne devons pas perdre de vue les femmes des zones rurales qui ne sont pas agricultrices, vivent dans les pays développés et sont confrontées à de nombreuses réductions des investissements dans les infrastructures et les équipements. Leur pleine participation est dès lors essentielle pour parvenir au développement durable tel que défini dans le principe 20 de la Déclaration de Rio de 1992 et dans les examens ultérieurs. Avec la féminisation croissante de l'agriculture, les femmes représentent 43 % de la main-d'œuvre agricole mondiale et plus de 60 % dans les pays en développement ; elles contribuent ainsi à un important moteur de croissance et de réduction de la pauvreté dans l'économie rurale.

Les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans la production agricole, élément essentiel de la sécurité alimentaire ; toutefois, elles sont incapables de réaliser leur plein potentiel en raison de normes, de politiques et de lois discriminatoires. Les femmes ont moins de chances d'être propriétaires de leurs propres terres ; les lois foncières sont discriminatoires à l'égard des femmes qui héritent de biens familiaux, les veuves sont privées de leurs droits à la succession de leur mari décédé, et les normes sociales coutumières et patriarcales favorisent souvent les parents de sexe masculin. Ces obstacles menacent la sécurité alimentaire des femmes rurales, les obligeant à migrer vers les zones urbaines à la recherche d'autres moyens de subsistance. Des lois et des politiques discriminatoires qui empêchent les femmes, tout au long de leur vie, de contrôler leurs ressources productives, les enferment dans un cycle de pauvreté et leur refusent toute possibilité d'acquérir une autonomie économique. Investir dans l'agriculture à petite échelle, avec l'inclusion particulière des femmes, est une étape essentielle pour relever les défis de la production

alimentaire à l'avenir. Les femmes sont des agents de changement permanent dans leur famille, investissant généralement 90 % de leurs gains dans leur famille et leur communauté, contre seulement 35 % pour les hommes ; elles sont plus susceptibles de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Les États ne respectent pas leur engagement international de protéger les femmes contre la discrimination, car l'écart entre la discrimination de droit et la discrimination de fait persiste.

Les femmes rurales éprouvent toujours plus de difficultés à accéder à l'éducation de base et à la formation professionnelle (secondaire), car on attend des filles qu'elles participent aux activités quotidiennes de la famille, telles qu'aller chercher et transporter du bois de chauffe et de l'eau. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture publié en 2016, environ 63 % des femmes, qui vivent principalement dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, des États arabes et d'Asie du Sud et de l'Ouest, n'ont même pas un niveau minimal d'alphabétisation. L'éducation est un élément essentiel pour sortir les femmes et les filles de la pauvreté et leur permettre de réaliser leur véritable potentiel.

### **Les femmes et les filles : agents de changement pour l'autonomisation des femmes**

Les femmes et les filles des zones rurales représentent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté et subissent des inégalités multidimensionnelles. Le sous-investissement persistant et chronique en faveur l'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation des femmes a multiplié les obstacles au développement. Nous devons éviter de répéter ces erreurs. Par conséquent, les initiatives de développement durable doivent renforcer la prise en compte du fait que les femmes et les filles rurales risquent davantage d'être laissées de côté. La voix et les points de vue des femmes et des filles rurales doivent être pris en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques sur toutes les questions pour atteindre l'objectif 5, ainsi que tous les objectifs de développement durable. Cette approche favoriserait l'inclusion des femmes et des filles en tant que chefs de file et décideurs.

La manière dont les ressources sont mobilisées et les programmes mis en œuvre a des implications évidentes sur l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes. La budgétisation tenant compte des disparités entre les sexes peut être un outil très utile pour opérer de meilleurs choix quant à l'attribution d'un financement direct. L'élargissement de l'accès à des services tels que l'éducation, l'eau et l'assainissement, les soins maternels et autres soins de santé, ainsi qu'aux technologies qui les soutiennent, permettra aux femmes et aux filles de contribuer plus pleinement au développement des économies locales.

L'intégration des femmes et des filles au développement rural durable exige un changement d'attitude et de comportement à l'égard des femmes et des filles de tous âges. Pour que les femmes et les filles soient des agents de changement, elles doivent être considérées comme des contributrices précieuses au développement durable, et leur contribution doit être considérée comme égale ; elles ne doivent pas simplement être considérées comme des « bénéficiaires » ou des personnes « vulnérables ». Les femmes et les filles des zones rurales peuvent renforcer les capacités communautaires au niveau à la base, en menant des actions efficaces de développement durable au niveau communautaire qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces actions révèlent l'expertise de base que les femmes et les filles possèdent

pour améliorer leur vie, que ce soit par le biais de l'agriculture, l'environnement, l'eau et l'assainissement ou la santé.

### **Suivi et application du principe de responsabilité**

Les initiatives mondiales conçues pour permettre aux personnes partout dans le monde d'améliorer leur vie quotidienne risquent de ne pas être mises en œuvre correctement, voire pas du tout, à moins d'être régulièrement suivies et justifiées. Pour mesurer si les femmes et les filles rurales tirent parti des efforts de développement durable, il est essentiel de disposer de renseignements précis et fiables au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, notamment de données émanant des citoyens et du secteur privé. Pour que les connaissances sur la situation des femmes et des filles rurales soient exactes, il est important que des statistiques et des indicateurs ventilés par sexe et âge soient collectés aux niveaux national, régional et mondial afin de mesurer les écarts entre les sexes à chaque stade de la vie et d'ajuster les programmes de développement pour corriger les inégalités. Au minimum, les données devraient être ventilées par âge, sexe, situation matrimoniale, emplacement géographique, revenu, handicap, appartenance ethnique et d'autres facteurs pertinents pour le suivi des inégalités (y compris les inégalités multiples subies par les femmes et les filles), comme indiqué dans l'objectif de développement durable 17.18.

Bien que certains indicateurs soient mesurés par ménage (et non par individu), il demeure important que les données recueillies pour ces indicateurs soient ventilées. Il est essentiel de connaître la composition du ménage, par exemple si une femme élève seule ses enfants ou est une veuve âgée, cela peut souvent prématurément permettre à la pauvreté et aux mauvais traitements de s'installer. Sans ces renseignements, il sera difficile d'identifier correctement et de manière exhaustive les lacunes et les défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées sur la voie du développement durable.

Sans des processus de suivi et d'examen obligatoires, il y a un risque que la voix des femmes et des filles ne soit pas entendue systématiquement et dans tous les secteurs. Le caractère volontaire de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis offre aux pays la possibilité de ne pas du tout suivre ou examiner la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ou d'être sélectifs dans leur examen. Les acteurs du secteur privé doivent également rendre compte des actions qu'ils entreprennent en guise de contribution aux objectifs de développement durable, car souvent leurs propres intérêts priment les besoins des personnes vulnérables et marginalisées.

### **Autonomiser les femmes par le biais des organisations non gouvernementales et de la société civile**

L'empiétement récent sur l'espace de la société civile et les limites imposées aux organisations non gouvernementales ne font qu'accentuer le manque d'autonomie des femmes et des filles en milieu rural. Sans le soutien de ces organisations et des organisations de la société civile, de nombreuses femmes et filles rurales n'auront pas accès aux services essentiels qui protègent leurs droits et leur permettent de se prendre en charge, notamment la représentation juridique, l'éducation et les soins de santé. Si l'on veut que les femmes et les filles aient une meilleure position par le biais de la mise en œuvre effective des principes du développement durable, il faut que les organisations non gouvernementales, y compris les organisations de femmes, soient

associées au processus. Par l'intermédiaire de ces organisations, les femmes et les filles auront voix au chapitre en tant que partenaires égaux et ne seront pas simplement cooptées dans un programme de développement qui ne reflète guère leurs besoins.

## Conclusion

Soroptimist International prie instamment les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires concernés de soutenir les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural » (A/72/207, juillet 2017). Soroptimist International estime que les mesures suivantes doivent être prises en priorité pour permettre aux femmes et aux filles des zones rurales de réaliser l'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation :

- Des politiques et des programmes visant à adopter une approche de l'éducation et de l'emploi fondée sur le parcours de vie pour les femmes et les filles des zones rurales, en reconnaissant et en comprenant que l'accès à l'apprentissage est un droit fondamental à tout âge et que les femmes et les filles vivant en milieu rural ont des besoins différents à des moments différents de leur vie ;
- La collaboration avec des partenaires locaux pour l'amélioration des installations afin de permettre aux femmes et aux filles vivant dans les zones rurales d'accéder à une éducation de la plus haute qualité, y compris des installations d'assainissement sanitaires séparées pour les filles et les garçons et des environnements sûrs ;
- Élaborer :
  - Des politiques et programmes qui impliquent les femmes rurales dans la gestion et la fourniture de ressources en eau et d'assainissement accessibles, sûres et efficaces ;
  - Des politiques et programmes qui assurent des soins de santé et une éducation de qualité, abordables et universellement accessibles, y compris la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents ;
  - Des politiques et programmes qui conduisent à l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination, en veillant à ce que toutes les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soient appliquées ;
  - Des politiques et programmes qui réduisent la charge de travail non rémunéré en améliorant l'accès aux infrastructures, y compris les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre ;
  - Des politiques et programmes qui assurent aux femmes et aux filles rurales la sécurité financière, l'emploi et la sécurité foncière, ainsi que la garantie d'une place dans les forums de prise de décision, en encourageant un plus grand nombre de femmes dirigeantes dans les organisations liées à l'alimentation et à l'agriculture par le biais de possibilités de mentorat et de formation ;
  - Toutes ces politiques et tous ces programmes ont besoin d'un budget clair tenant compte de la problématique hommes-femmes pour atteindre ces objectifs avec un suivi transparent et éthique ;

- Des politiques et programmes visant à garantir l'accès à des technologies abordables et appropriées ainsi qu'à une formation professionnelle pour leur utilisation ;
- L'amélioration et la hiérarchisation de la collecte de données ventilées de manière appropriée et comparables au niveau international, en incluant des indicateurs de processus et de résultats.

Les activités pratiques menées sur le terrain par les membres de Soroptimist International auprès des femmes et des filles des communautés rurales étayent et contribuent à la présente déclaration. La vision de Soroptimist International est que « les femmes et les filles atteindront leur potentiel individuel et collectif » ; nous sommes convaincus que de nouveaux progrès peuvent être réalisés pour y parvenir d'ici 2030 en utilisant les opportunités qui s'offrent à tous.

---